

## Marine Le Pen et son père sous le coup de deux procédures de redressement fiscal



Selon le Monde, la présidente du Front national aurait sous-évalué une partie de son patrimoine immobilier.

Ciblée par les juges pour des emplois supposés fictifs, Marine Le Pen est aussi dans le viseur du fisc pour avoir sous-évalué son patrimoine immobilier, selon des informations du Monde. Tout comme elle, son père est aussi sous le coup d'un redressement fiscal, pour les mêmes raisons puisqu'il s'agit de biens détenus en commun. La première procédure concerne le fameux manoir de Montretout, possédé à 75% par Jean-Marie Le Pen, à 12,5% par Marine et 12,5% par sa sœur Yann. Il a été évalué à 2,5 millions d'euros par la famille Le Pen mais le fisc estime qu'il en vaut a minima le double. "C'est une maison mangée par les termites, dont le parquet se casse sous les pieds. Elle est invendable au prix indiqué par l'administration fiscale" estime Me Frédéric Joachim, l'avocat de Jean-Marie Le Pen.

"Une opération de conciliation est en cours entre l'administration fiscale, d'un côté, et Marine Le Pen et son père, de l'autre, qui pourrait aboutir à un accord autour d'une proposition de redressement fiscal, d'ici au 31 mars" affirme néanmoins Le Monde. Les deux se sont d'ailleurs réunis dans les bureaux de la Commission départementale de conciliation, le 31 janvier dernier.

Une autre procédure concerne la maison familiale de Rueil-Malmaison, possédée en majorité par Marine Le Pen. La valeur du bien serait aussi sous-évaluée.

Enfin, le parquet financier s'est aussi saisi de l'affaire, le 7 janvier 2016, en se basant sur la déclaration de la candidate à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.